

Expérimentation "Territoires zéro chômage de longue durée": conditions de réussite

Déclaration du groupe de la CGT

Conséquence des politiques économiques conduites depuis plusieurs années et de choix d'entreprises, notre société se révèle incapable de répondre aux besoins des personnes qui aspirent à travailler en ne leur proposant comme perspectives que la progression du chômage et de la précarité.

Le chômage de longue durée découle du niveau élevé de chômage lui-même, niveau inacceptable et dramatique, ce qui a donné naissance à des initiatives du mouvement syndical et d'associations comme ATD Quart Monde pour ouvrir des « possibles ».

Aussi, pour la CGT, plutôt que de s'obstiner à offrir aux entreprises exonérations et aides coûteuses pour la collectivité, inefficaces en termes de création d'emplois, les financements publics et bancaires devraient être réorientés vers le développement d'activités créatrices d'emplois et rendre effectif le droit au travail pour toutes et tous en instituant une véritable sécurité sociale professionnelle.

Si l'on ne s'attaque pas à ce problème structurel, quels que soient les expérimentations, dispositifs, parcours ou formations, plusieurs millions de personnes resteront, durablement, condamnées à la pauvreté et à l'exclusion.

C'est à l'aune de cette analyse que notre groupe a appréhendé le projet d'expérimentation, objet de cette saisine.

« Permettre (je cite) à des personnes privées d'emplois depuis trop longtemps d'accéder à un emploi stable en cherchant à rendre possible la réalisation d'activités considérées comme non solvables et pourtant socialement utiles » est une idée susceptible d'ouvrir des perspectives d'inclusion professionnelle durable pour nombre de chercheurs d'emploi prêts, si on les accompagne et si on leur en donne les moyens, à s'investir personnellement dans un projet de création d'emploi en CDI.

Si la mise en œuvre de l'expérimentation proposée doit permettre d'en apprécier la pertinence et d'en évaluer concrètement les avantages et inconvénients, le législateur devra veiller à créer véritablement les conditions de sa réussite en s'assurant de la prise en compte des alertes et

préconisations émises de manière responsable par le CESE dans l'avis. La CGT sera vigilante sur ce point.

Pour elle, il ne serait pas acceptable que cette expérimentation fragilise les droits collectifs de l'ensemble du salariat et singulièrement des chômeurs, porte atteinte aux droits individuels de celles et ceux qui s'engageraient dans l'expérimentation ou encore à l'aspect volontaire de cet engagement.

Il ne serait pas plus acceptable que cette expérimentation aboutisse à remettre en cause ou à ajouter à la déstabilisation du service public de l'emploi.

C'est pourquoi, la faisabilité du projet dépend beaucoup de l'implication de la puissance publique, particulièrement de la sécurisation financière par l'Etat du fonds national qu'il devra porter dans sa totalité, au moins dans la première phase de l'expérimentation.

Le groupe CGT a voté l'avis.